

**Communiqué de presse
du 11 juillet 2017**

Swissoil prend acte, non sans déception, de l'augmentation de la taxe sur le CO₂

Ce n'est pas sans une déception profonde que Swissoil, association nationale des négociants en combustibles, prend connaissance de l'annonce faite aujourd'hui concernant l'augmentation à 96.- francs par tonne de CO₂, au 1^{er} janvier 2018 de la taxe sur le CO₂. Ainsi, une fois de plus, les propriétaires d'immeubles et les locataires seront pénalisés par cette taxe dite d'incitation, qui s'avère déloyale et socialement inéquitable.

Etant donné que les émissions de CO₂ du secteur du bâtiment ont diminuées de moins de 27% depuis 1990, il est prévu d'augmenter la taxe sur le CO₂ sur les combustibles de 84.- aujourd'hui, à 96.- francs par tonne de dioxyde de carbone dès le 1^{er} janvier 2018. Il en résulte une augmentation de 3 centimes par litre de Mazout extra léger. Voilà ce qui est envisagé dans l'ordonnance concernant la loi sur le CO₂, en vigueur depuis 2008. Swissoil regarde cette nouvelle étape, comme celles de 2013 et 2015, avec désappointement, car l'augmentation constitue une distorsion de concurrence aussi inéquitable que déloyale, réalisée au détriment des huiles minérales, en tant qu'agents énergétiques.

On ne constate aucun effet incitatif

Swissoil doute des effets incitatifs de la taxe sur le CO₂: premièrement, tout propriétaire d'immeuble reste captif durant 25 à 30 ans de son installation de chauffage au mazout ou au gaz; par conséquent, un renchérissement arbitraire de l'agent énergétique correspondant ne peut, le cas échéant, entraîner un effet d'incitation, qu'au moment du remplacement de l'agent combustible. Or, jusqu'à ce moment-là, le propriétaire du chauffage doit, bon gré mal gré, s'accommoder des prix artificiellement gonflés du gaz ou du mazout. Secondement, dans les maisons locatives, ce n'est pas au propriétaire, mais bien au locataire de payer la taxe sur le CO₂, et ce dernier n'a aucune possibilité de modifier le système qui le chauffe. Si l'on se représente que plus de 70 % de tous les logements et plus de 60 % de tous les bâtiments en Suisse sont chauffés avec des agents énergétiques fossiles, cela démontre en toute clarté que la taxe sur le CO₂ est en définitive une mesure antisociale et, pour l'essentiel, inefficace.

Le marché fonctionne déjà

Pour nous, il ne fait guère de doute que, dans le domaine des bâtiments, le recul des émissions de gaz à effet de serre n'a pas pour cause la taxe sur le CO₂, mais qu'il est tributaire des mécanismes naturels du marché: en effet, les énergies renouvelables tendent de plus en plus à s'imposer et, avec les chauffages au bois, les pompes à chaleur ou les réseaux de chaleur à distance elles proposent des solutions de recharge économiques au

chauffage avec des énergies fossiles. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les nouvelles constructions n'intègrent plus guère de chauffage au mazout. Ce recul constitue un processus naturel et inexorable, qui ne doit pas être, de surcroît, stimulé inutilement par un activisme étatique.

Des bâtiments sur la bonne voie

Du point de vue de la branche des huiles minérales, il faut apprécier positivement le fait que, pour la première fois depuis l'introduction de la taxe, le montant de l'augmentation prévue par la loi soit seulement le second par rapport au maximum envisagé. Cela constitue un indice évident que les bâtiments sont sur la bonne voie d'une réduction des émissions de CO₂. De ce point de vue, l'augmentation de la taxe à 240.- francs par tonne, envisagée précédemment dans la nouvelle loi sur le CO₂ s'avère entièrement inutile et doit par conséquent être impérativement rejetée.

Contact:

Albert Rösti, conseiller national
Président de Swissoil
Tél: +41 79 255 88 56
Courriel: albert.roesti@parl.ch

Ueli Bamert
Directeur de Swissoil
Tél: +41 79 129 63 10
Courriel: bamert@swissoil.ch

A propos de Swissoil: Swissoil Suisse est l'association nationale des négociants en combustibles. Elle s'engage pour le maintien d'un commerce de combustibles indépendant et performant en Suisse. L'association compte actuellement 148 membres regroupés au sein de 8 associations régionales. Pour de plus amples informations: www.swissoilschweiz.ch